

Bulletin régional de suivi météorologique
émis le : dimanche 27 décembre 2020

N° 2712SE02 À 16h04

Type d'événement : VAGUES - SUBMERSION

Niveau de vigilance : ORANGE

1 – Localisation et période :

Lieux concernés : Corse-du-sud

Début d'événement : Lundi 28 décembre 2020 à 06h00

Fin d'événement : Lundi 28 décembre 2020 à 16h00

2 – Qualification de l'événement :

Vagues – Submersion : Episode de fortes vagues de secteur Sud-Ouest.

3 – Faits nouveaux :

La Corse-du-Sud est placée en vigilance orange vague - submersion le lundi 28 décembre 2020 de 00h00 à 16h00.

Situation actuelle :

La tempête « Bella » située sur l'Ecosse, se décale vers le Sud, causant un renforcement progressif des vents de Sud-Ouest sur le bassin méditerranéen.

Evolution prévue :

Avec le renforcement des vents de Sud-Ouest sur l'ensemble du bassin méditerranéen ce dimanche soir et la nuit prochaine, l'état de la mer va s'aggraver en cours de nuit sur le littoral de l'Ouest de la Corse.

Les déferlements associés aux fortes vagues de Sud-Ouest risquent d'engendrer des submersions sur les parties basses et vulnérables du littoral.

Le département est placé en vigilance orange « vagues-submersion » le lundi 28 décembre 2020 de 06h00 à 16h00. Avant cette période, le département est placé en vigilance jaune « vagues-submersion » à partir du lundi 28 décembre 2020 à 00h00.

4 – Conséquences possibles :

Vagues-Submersion/Orange

- Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.
- En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
- Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
- Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
- A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.
- Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).

5 – Conseils de comportement :

Vagues-Submersion/Orange

- Consignes générales :
 - Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Évitez de circuler en bord de mer.
 - Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Habitants du bord de mer :
 - Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
 - Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.
 - Surveillez la montée des eaux.
- Plaisanciers :
 - Ne prenez pas la mer.
 - Ne pratiquez pas de sport nautique.
 - Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.
- Professionnels de la mer :
 - Évitez de prendre la mer.
 - Soyez prudents, si vous devez sortir.
 - A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).
 - Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.
- Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :
 - Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
 - Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
 - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
 - Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Destinataires : CSC – Directeur de Cabinet – PREF2B – Sous-préfet de Sartène – Maires du département – SIS – Région de gendarmerie (COG) – DDSP – DDTM – SAMU – ARS – CDC –CFC – CAPA– DMD – ORANGE – EDF/ENGIE – FRANCE 3 – Corse Matin – Corsenetinfo – Alta Freqenza – RCFM – CDM – Kyrnolia – MZ/COZ

Date et heure du prochain message : **En fonction de l'évolution de l'événement si nécessaire.**